

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE

SEANCE DU MARDI 5 AVRIL 2016

Le mardi 5 avril 2016 à 20h30, les membres du Conseil Municipal se sont réunis sous la présidence de M. Mickaël DELAHAYE, Maire.

Présents :

Mesdames Sandrine RAMBAUD, Christelle BEAUDOUIN, Josiane COUILLEAUX, Carine MOREL, Aline LEBRETON, Aurore BIBRON.

Messieurs Mickaël DELAHAYE, Miguel CAMUS, Raymond LELIEVRE, René VAUGEOIS, Stéphane MANCEAU, Damien COUILLEAUX, Denis MARCHAND et Daniel GERAULT.

Absent excusé : Loïc JORRE qui a donné pouvoir de vote à Denis MARCHAND

Secrétaire de séance : Aline LEBRETON

ORDRE DU JOUR

- I. APPROBATION DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS ET DU COMPTE
RENDU DE LA RÉUNION DU 1^{ER} MARS 2016
- II. VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS ET DE GESTIONS ANNÉE 2015
- III. VOTE DES TROIS TAXES ANNÉE 2016
- IV. VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS ANNÉE 2016
- V. VALIDATION DEVIS NETOYAGE DES VITRERIES
- VI. DEVIS ANALYSES LEGIONNELLES 2016
- VII. DROIT DE PREEMPTION URBAIN
- VIII. SCOLARISATION D'UN ENFANT DE COMMER EN CLASSE DE CLIS A
MAYENNE
- IX. FONDATION DU PATRIMOISE : SUBVENTION EGLISE
- X. QUESTIONS DIVERSES

I. APPROBATION DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS ET DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 1^{ER} MARS 2016

II. VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS ET DE GESTIONS ANNÉE 2015

Les comptes administratifs et comptes de gestion 2015 ont été présentés aux élus.

a) Lotissement du Muguet

2015	Dépenses	Recettes	Excédent
Fonctionnement	0 €	55 123,94 €	55 123,94 €
Investissement	0 €	0 €	0 €

DELIBERATION : Monsieur Le maire ayant quitté la salle, le conseil municipal valide, à l'unanimité, le compte administratif du lotissement du Muguet 2015.

b) CCAS

2015	Dépenses	Recettes	Excédent
Fonctionnement	1 328,81 €	2 945,82 €	1 617,01 €
Investissement	0 €	939,23 €	939,23 €

DELIBERATION : Monsieur Le maire ayant quitté la salle, le conseil municipal valide, à l'unanimité, le compte administratif du CCAS 2015.

c) Assainissement

2015	Dépenses	Recettes	Excédent
Fonctionnement	35 266.15 €	40 712.11 €	5 445.96 €
Investissement	11 675.40 €	38 516.75 €	26 841.35 €

DELIBERATION : Monsieur Le Maire ayant quitté la salle, le conseil municipal valide, à l'unanimité, le compte administratif de l'assainissement 2015.

d) Animation enfance et jeunesse

2015	Dépenses	Recettes	Déficit
Fonctionnement	80 820.73 €	79 186.49 €	1 634.24 €
Investissement	0 €	0 €	€

DELIBERATION : Monsieur Le Maire ayant quitté la salle, le conseil municipal valide, à l'unanimité, le compte administratif de l'animation enfance et jeunesse 2015.

e) Commune

2015	Dépenses	Recettes	Excédent
Fonctionnement	785 893.35 €	1 031 327.25 €	245 433.90 €
Investissement	455 684.83 €	669 994.49 €	214 309.66 €

DELIBERATION : Monsieur Le Maire ayant quitté la salle, le conseil municipal valide, à l'unanimité, le compte administratif de la commune 2015.

III. VOTE DES TROIS TAXES ANNÉE 2016

Suite à la fusion entre les communautés de communes de Mayenne CCPM et Le Horps Lassay CCHL, les taxes d'habitations, foncières bâties et non bâties ont été uniformisées (principe de neutralisation fiscale). La constitution de Mayenne Communauté doit être neutre pour :

- les contribuables : un habitant ne doit pas se voir plus imposé du fait de la fusion,
- les communes : les 33 communes ne doivent pas perdre de recettes, ni bénéficier d'une augmentation du fait de la fusion,
- la Communauté de communes : Mayenne Communauté ne doit pas lever plus d'impôts auprès des ménages que la CCHL et la CCPM réunies avant la fusion.

Mickael Delahaye présente donc ses trois taxes avec les modifications des taux qui sont les suivants :

Les taux communaux baissent par rapport à 2015 compensés par la hausse des taux de la communauté du fait de la fusion sans surcoût pour les administrés. Les bases fixées par l'État progressent de 1%.

Taxes	2015	Proposition 2016
Taxe d'habitation	15,73%	15,38%
Taxe foncière (bâties)	30,35%	29,74%
Taxe non bâties	42,64%	40,50%

DELIBERATION : Le conseil municipal valide, à l'unanimité, les taux des trois taxes proposés pour l'année 2016.

IV. VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS ANNÉE 2016

Mickaël Delahaye présente les budgets primitifs pour l'année 2016.

a) **Lotissement du Muguet (aménagement place Jules Verne)**

FONCTIONNEMENT : il s'équilibre à **55 123,94 €**

INVESTISSEMENT : il s'équilibre à **0 €**

DELIBERATION : Le conseil municipal valide, à l'unanimité, le budget primitif du lotissement du Muguet pour l'année 2016.

b) **Assainissement**

FONCTIONNEMENT : il s'équilibre à **43 151.10 €**

INVESTISSEMENT : il s'équilibre à **45 712.99 €**

DELIBERATION : Le conseil municipal valide, à l'unanimité, le budget primitif de l'assainissement pour l'année 2016.

c) **Commune**

Budget primitif 2016 de la commune intègre le budget Animation et Jeunesse et CCAS qui ne sont plus des budgets annexes.

FONCTIONNEMENT : il s'équilibre à **998 966,81 €**

INVESTISSEMENT : Les recettes sont estimées à **506 140,93 €**

Les dépenses sont estimées à **385 765,75 €**

Le budget primitif 2016 de la Commune présente un suréquilibre en investissement de **120 375,18 €**

DELIBERATION : Le conseil municipal valide, à l'unanimité, budget primitif de la commune pour l'année 2016.

V. VALIDATION DU DEVIS NETTOYAGE DES VITRERIES

René VAUGEOIS présente deux devis concernant le nettoyage des vitreries de l'école, la mairie et la salle des Lilas.

Les devis sont les suivants :

Lieux	Nb passage	HMS (prix TTC)	La Mayennaise (prix TTC)
Mairie	2	666,4 €	819,62 €
Salle des Lilas	2	332,8 €	385,88 €
Ecole	1	497,49 €	672,38 €
Total	/	1486,69 €	1 877,88 €

DELIBERATION : Le conseil municipal valide, à l'unanimité, le devis de l'entreprise HMS d'un montant de 1486,69 €.

VI. DEVIS ANALYSES LEGIONNELLES ANNÉE 2016

Aline LEBRETON présente les devis de trois laboratoires différents concernant les analyses Légionelles que nous devons faire sur la commune conformément à l'arrêté du 1^{er} février 2010 relatif à la surveillance des légionelles dans les installations de production, de stockage et de distribution d'eau chaude sanitaire.

Le LDA faisait cette prestation les années passées .

Les devis sont les suivants :

Laboratoires	Analyses Légionelle	Nb analyses	Frais de prélèvements	Autres charges	Total
ACM (Sablé/Sarthe)	55,00 €	3	- €	- €	165,00 €
LDA (Laval)	50,94 €	3	20,30 €	14,22 €	187,34 €
Eurofins (Nantes)	65,00 €	3	50,00 €	- €	245,00 €

DELIBERATION : Le conseil municipal valide, à la majorité, le devis du LDA (Laboratoire Départemental d'Analyses).

VII. DROIT DE PREEMPTION URBAIN

➤ *15 allées des peupliers*

DELIBERATION : Le conseil municipal valide, à l'unanimité, de ne pas faire valoir son droit de préemption pour le bien sis 15 allées des Peupliers.

DELIBERATION : Le conseil municipal valide, à l'unanimité, de ne pas faire valoir son droit de préemption pour le bien sis 98 rue des Tisserands.

VIII. SCOLARISATION D'UN ENFANT DE COMMER EN CLASSE DE CLIS

La mairie de Mayenne demande une participation de 388,52 € pour la scolarisation d'un enfant de Commer en classe de CLIS.

DELIBERATION : Le conseil municipal valide, à l'unanimité, la participation de 388,52 € pour la scolarisation d'un enfant en classe de CLIS.

IX. FONDATION DU PATRIMOINE : SUBVENTION EGLISE

La fondation du patrimoine demande une cotisation de 100 € pour l'année 2016.
Rappel : cette fondation doit participer financièrement dans le cadre de la rénovation de notre clocher.

DELIBERATION : Le conseil municipal valide, à l'unanimité, la cotisation de 100 € pour l'année 2016.

X. QUESTIONS DIVERSES

✓ Groupama : Sinistre Mr Garnier

Mickaël DELAHAYE informe le conseil que l'assurance de Mr Garnier propose un remboursement de 4 227,90 € concernant les dégâts occasionnés Rue des Tisserands.

DELIBERATION : Le conseil municipal valide, à l'unanimité, le remboursement de 4227,90€ proposé par l'assurance et autorise la commune à encaisser ce chèque.

✓ Orange : Cabine téléphonique derrière la mairie

Mickaël DELAHAYE informe le conseil que la société Orange va déposer la cabine téléphonique qui se trouve derrière la mairie. Celle-ci est utilisée en moyenne une seconde par jour.

✓ Devis Microsoft exchange société Conty

Mickaël DELAHAYE présente le devis de la société Conty concernant le service informatique de la mairie (messagerie) qui s'élève à 501,60 € TTC. Une étude avait

été réalisée en 2015 pour une mise en concurrence mais il n'y avait pas été donné de suite favorable.

DELIBERATION : Le conseil municipal valide, à l'unanimité, le devis de la société Conty d'un montant de 501,60 € TTC.

✓ *ALSH : Centre aéré été 2016*

Denis MARCHAND (délégué à la jeunesse) présente au conseil les sorties étudiées par Sabrina Guyard et lui-même qui sont les suivantes :

1ERE SORTIE : Camp pour les 7-14 ans

Il se déroulera du 11 au 13 juillet 2016 à « Coco plage » (Sillé le Guillaume. Les activités seront variées (accrobranche, baignade, laser game...).

Les tarifs des trois jours sont les suivants (nuits comprises mais sans transport ou les parents sont sollicités) :

	Tarifs commune	Tarifs hors commune
QF < 599	65 €	75 €
QF de 600 à 899	70 €	80 €
QF > 900	75 €	85 €

DELIBERATION : Le conseil municipal valide, à l'unanimité, les tarifs proposés pour le camp des 7-14 ans à Sillé le Guillaume.

2EME SORTIE : Initiation équitation à partir de 4 ans

Celle-ci se déroulera au Horps sur 3 jours (sortie à la journée avec les 3 jours obligatoires) du 6 au 8 juillet 2016.

Les tarifs à la journée sont les suivants (transport compris) :

	Tarifs commune	Tarifs hors commune
QF < 599	12 €	15 €
QF de 600 à 899	15 €	18 €
QF > 900	18 €	21 €

DELIBERATION : Le conseil municipal valide, à l'unanimité, les tarifs proposés pour l'initiation équitation du 6 au 8 juillet 2016.

3EME SORTIE : « Portes du temps » organisé par l'association du château de Mayenne pour les 7-12 ans (25 enfants maximum).

Celle-ci se déroulera le lundi 18 juillet au château de Mayenne, l'association du château de Mayenne demande une participation financière pour que les enfants puissent participer à cette journée à hauteur de 40 € (transport compris).

Mickaël DELAHAYE propose au conseil de ne pas faire participer financièrement les parents à cette sortie.

DELIBERATION : Le conseil municipal valide, à l'unanimité, la proposition du maire de rendre cette sortie gratuite pour les enfants commérois.

Le centre sera fermé les trois premières semaines d'août et ouvrira à partir du lundi 22 août 2016 jusqu'à la rentrée scolaire.

✓ Carnet de liaison conseillers/secrétaires de mairie et agents techniques

Raymond LELIEVRE informe le conseil de la mise en place d'un cahier de liaison entre les élus et les agents techniques.

Chaque demande devra passer par ce cahier et Raymond LELIEVRE sera en charge de définir la priorité de chacune de celle-ci.

Toutes les demandes seront données aux agents chaque mardi après-midi par Raymond.

Il est 01h00, la séance est levée.

Le Maire,

Le secrétaire de séance,